

- VILLE DE BILLY-MONTIGNY -

-=-=-=-=-

**PROCES – VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 27 MARS à 16 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Bruno TRONI, puis de M. Yanis GAUDILLAT, Maire, suite à la convocation en date du 23 MARS 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Arrondissement de Lens

Etaient présents :

M. Y. GAUDILLAT, Maire

Messieurs BEVAN Geoffrey, GRISCHKO Benjamin, FLAMENT Ludovic, DESPLANQUES Michel, MARECHAL Christophe, DARDENNE Jérôme, CAUDRELIER Jean-Michel, CAILLUYERE Joël, STACHOWIAK Corentin, FOUNIER David, DUBOIS Frédéric, TRONI Bruno, MILLIEN Alexandre.

Mesdames DURIEZ-GUICHARD Lisa, LOY Virginie, MURTAS Cynthia, OLIVIER Séverine, DE-LOOZE Marie-Noëlle, ZIMOLAG Magdalena, RUDOLPH Sabine, FLAMENT Brendy, FAMIL Martine, BRIKI Fadila, BRUNELLES Séverine, FOURNIER Angélique, MOPTY Aurore, Conseillers municipaux.

Excusés :

Madame MANIER-MEGUEULLE Nathalie (pvr à M. TRONI Bruno), Monsieur EECKMAN Marc (pvr à Mme BRIKI Fadila), Conseillers municipaux.

Secrétaire de Séance : Mme FLAMENT Brendy.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-=-=-=-=-

M. LE MAIRE SORTANT

Mesdames, Messieurs,

La séance est ouverte.

Les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 22 MARS 2026 ont donné les résultats suivants :

- Electeurs inscrits : 5 297
- Nombre de votants : 3 509
- Bulletins nuls : 48
- Bulletins blancs : 51

• Suffrages exprimés : 3 410

Ont été élus membres du Conseil Municipal **Mesdames, et Messieurs** :

GAUDILLAT Yanis, DURIEZ-GUICHARD Lisa, BEVAN Geoffrey, LOY Virginie, GRISCHKO Benjamin, MURTAS Cynthia, FLAMENT Ludovic, OLIVIER Séverine, DESPLANQUES Michel, DE-LOOZE Marie-Noëlle, MARECHAL Christophe, ZIMOLAG Magdalena, DARDENNE Jérôme, RUDOLPH Sabine, CAUDRELER Jean-Michel, FLAMENT Brendy, CAILLUYERE Joël, FAMIL Martine, STACHOWIAK Corentin, BRUNELLES Séverine, FOURNIER David, FOURNIER Angélique, DUBOIS Frédéric - (1 975 voix)

TRONI Bruno, BRIKI Fadila, MILLIEN Alexandre, MANIER-MEGUEULLE Nathalie, EECKMAN Marc, MOPTY Aurore- (1 435 voix)

que je déclare installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Pour information, ont, en outre, été élus délégués communautaires : Monsieur GAUDILLAT Yanis, Madame DURIEZ-GUICHARD Lisa et Monsieur TRONI Bruno.

J'invite, Madame FAMIL Martine, en qualité d'aînée des membres du Conseil, à assurer la présidence.

1 - ELECTION DU MAIRE

-=-

Madame FAMIL Martine
Doyenne d'âge

J'invite le Conseil Municipal à désigner un secrétaire et je propose, le plus jeune membre, soit Madame Brendy FLAMENT.

En vue de procéder à l'élection du Maire, je vais vous lire les articles L 2122-1, L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6, L 2122-7, L 2122-8, L 2122-10 et L 2122-12 du Code Général des collectivités Territoriales :

ARTICLE L 2122-1 : il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoint élus parmi les membres du Conseil Municipal.

ARTICLE L 2122-4 : Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoint parmi ses membres au scrutin secret.

Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

ARTICLE L 2122-5 : Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

ARTICLE L 2122-6 : Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de Maire.

ARTICLE 2122-7 : Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ARTICLE L 2122-8 : La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal

Pour toute élection du Maire ou des adjoints, les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L 2121-10 à L 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires lorsque le Conseil Municipal est incomplet.

Si, après les élections, de nouvelles vacances se produisent, le Conseil Municipal procède néanmoins à l'élection du Maire et des Adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le tiers de ses membres.

Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le Conseil Municipal peut décider, sur la proposition du Maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaire préalables, sauf dans le cas où le Conseil Municipal a perdu le tiers de son effectif légal.

ARTICLE L 2122-10 : Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal.

ARTICLE 2122-12 : Les élections du Maire et des Adjoints sont rendues publiques, par voie d'affiche, dans les 24 heures.

En vue de procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Maire, je fais appel aux candidatures ...

Chaque conseiller, à l'appel de son nom remettra fermé son bulletin de vote dans l'urne.

Pour cette élection, les deux assesseurs sont Madame OLIVIER Séverine et Monsieur MARECHAL Christophe.

Monsieur TRONI Bruno intervient en indiquant que l'opposition ne prendra pas part ni au vote pour l'élection du maire ni au vote pour l'élection des Adjointes.

ELECTION DU MAIRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- A déduire, bulletins blancs ou nuls (ne contenant pas une désignation Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Résultat : M. Yanis GAUDILLAT, 23 voix.

M. Yanis GAUDILLAT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

Il est invité à prendre la présidence de la séance.

Intervention de Monsieur GAUDILLAT Yanis.

Messieurs les parlementaires,

madame et messieurs les maires des communes voisines,

mesdames et messieurs les élus régionaux, départementaux et municipaux,

Chers billysiennes et billysiens, en vos grades et qualités,

chers agents de notre ville,

chers représentants associatifs,

C'est avec une grande émotion que je prends la parole pour la première fois en tant que Maire de notre belle ville.

Dimanche dernier, les habitants de Billy-Montigny ont fait le choix clair et incontestable de l'alternance et du changements.

Aussi, si j'ai une pensée pour tous ceux qui m'ont fait confiance et ont voté pour moi, j'ai conscience des interrogations, légitimes, dans une ville où il n'y avait jamais eu d'alternance politique, ce qui fait partie de son histoire et doit être compris et respecté.

Oui, je suis jeune, mais je suis allé à bonne école, notamment en qualité d'assistant parlementaire au Sénat, la chambre haute de notre parlement dont précisément le rôle est de représenter les collectivités et les élus., j'aimerais d'ailleurs remercier mes patrons présent ce jour dans la salle, monsieur le sénateur HOCHART et monsieur le sénateur SZCZUREK.

Grâce à eu j'ai appris l'humilité et l'exigence mais aussi à quel point administrer une mairie est bien autre chose qu'un métier, un sacerdoce et une mission.

Comme toujours, beaucoup de rumeurs circulent et il me faut y couper court.

Non, il n'y aura pas de chasse aux sorcières.

Non, il n'y aura pas de vague de licenciement en mairie.

Non, il n'y aura pas de choix des associations en fonction des orientations politiques de leurs dirigeants.

Tant que toutes ces personnes travailleront dans un seul intérêt, celui qui doit tous nous animer, l'intérêt des Billysiens alors notre majorité n'y verra aucun problème.

Je serai le maire de tous, de ceux qui m'ont fait confiance comme de ceux qui ont soutenu la majorité sortante.

Alors oui, aujourd'hui, je tends la main. En revanche, je ne tendrai pas la joue.

A ceux qui veulent travailler pour notre commune et ses habitants, pour leur avenir, ceux qui n'entendent pas être dans le match retour permanent, je suis disposé à travailler avec eux.

A ceux qui veulent tout conflictualiser, bordéliser, brutaliser, je serai intransigeant.

Parce que je n'accepterai jamais que l'on conteste la décision prise par nos concitoyens ou que l'on tente de la leur faire payer.

Ce qui s'est passé dimanche est inacceptable, il est anormal que l'on doive m'exfiltrer de la salle d'oeuvres comme il est anormal que la police doive veiller toute une nuit sur mon domicile parce que des types louches y rodent.

Monsieur Troni, je sais que vous le prendrez pour un affront et pourtant je le dirai tout de même. Je salue l'engagement de la famille Troni pour Billy-Montigny, le votre comme celui de votre illustre père Otello Troni, et je n'entends pas le gommer.

Je conçois votre déception, je sais que les aléas de la vie politique peuvent être perçus comme cruel mais en ce qui me concerne je ne suis pas dans un combat personnel et mon engagement n'est pas contre vous, pas contre le parti communiste, il est simplement et sincèrement pour notre ville.

Alors je peux comprendre votre déception mais je ne peux ni m'excuser de me présenter aux élections ni de les remporter.

Je vous propose simplement un mandat serein et apaisé, où ne se confrontent que les idées et pas les personnes et où chacun sera respecté et entendu. En ce qui me concerne, je n'ai ni haine ni ressentiment ni esprit de revanche.

J'ai été profondément choqué des différentes images qui ont fait le tour de France depuis dimanche, de maires sortants victimes de tentatives d'intimidations, de remarques vexatoires ou d'humiliations, ne comptez pas sur moi pour reproduire ces comportements inqualifiables et déshonorants pour ceux qui s'y compromettent.

J'ai également été choqué, ce dimanche, de voir qu'une poignée d'anciens conseillers, ou aujourd'hui conseillers d'opposition, se sont permis d'adresser des insultes, des menaces et parfois même de faire preuve de violence à l'égard de mes sympathisants, de mes équipes et même de mes colistiers.

Je sais, chers membres de l'opposition, que la défaite peut être amère. Mais je tiens à le dire clairement : vous n'êtes en aucun cas propriétaires de cette ville.

Si près de 60 % des Billysiens ont fait ce choix, c'est qu'il y avait une raison.

Sachez enfin que je resterai intransigeant quant au comportement des élus de notre commune, quels qu'ils soient, de la majorité comme de l'opposition.

Notre seul combat doit être celui des Billysiens, et non des chamailleries grotesques comme celles auxquelles nous avons assisté dimanche.

Tout cela doit appartenir au passé, et notre seule préoccupation à tous doit être l'avenir de nos concitoyens, leur épanouissement, et que nous participions tous à leur bonheur.

Dès aujourd'hui, je serai aussi présent en mairie que sur le terrain, au plus près des préoccupations de chacun et avec une volonté de réactivité à toute épreuve.

Pendant plus d'un an de campagne, je me suis adressé à vous et vous ai fait des promesses. Sachez que ces paroles ne resteront pas vaines.

Vous avez été trop longtemps oubliés, et désormais, c'est vous que je veux remettre au coeur de notre engagement.

Dans quelques jours nous aurons à débattre des premières discussions budgétaires, elles nous permettront d'ores et déjà de commencer à décliner le projet pour lequel nous avons été élu.

Alors comptez sur nous, nous avons tous billy au coeur, et il n'y a que ça qui compte !

Alors vive billy montigny, et vive la France !

Intervention de Monsieur TRONI Bruno.

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Le 22 mars, les résultats des élections municipales ont rendu leur verdict.

Les billysiennes et billysiens ont fait le choix d'une nouvelle équipe, et je tiens à respecter pleinement cette décision démocratique.

Je voudrais tout d'abord remercier notre équipe municipale, avec laquelle je travaille depuis de nombreuses années, remercier l'ensemble des agents de la commune, responsables de service, directrice générale des services, ainsi que tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à faire de Billy-Montigny celle qu'elle est devenue.

Je remercie, l'équipe militante, les amis, les citoyens engagés qui ont mené cette belle campagne.

J'ai une pensée particulière pour nos anciens collègues, Otello TRONI, Lucien DELANNOY, Michel HIDOUS qui ont contribué en leurs temps à la transformation de notre ville.

Je veux remercier également les électeurs qui nous ont accordé leur confiance, parfois depuis très longtemps.

Leur soutien m'a profondément touché et m'a porté tout au long de ces mandats.

Le contexte de cette élection a été particulier. Une élection municipale fortement médiatisée, avec notamment la venue de Marine Le Pen à Billy-Montigny. Visite largement relayée par l'ensemble des médias.

Une division des forces de gauche au 1^{er} tour, portée par le secrétaire local du parti socialiste et soutenue par la fédération socialiste du Pas de Calais. Après 15 ans passées dans la majorité, il a offert la municipalité au RN.

Lors de nos rencontres, les billysiennes et billysiens nous parlaient de changement. Nous leur avons expliqué que oui, au niveau national des changements importants devaient avoir lieu, mais qu'il ne fallait pas se tromper d'adversaire, que c'était avant tout une élection locale. Nous n'avons malheureusement pas réussi à les convaincre.

Pour ma part, je ressens bien sûr une déception. Mais elle est largement dépassée par la fierté du travail accompli au côté de notre population.

Pendant ces années, j'ai eu l'honneur de servir notre ville avec engagement, conviction et sincérité.

De très nombreuses réalisations ont été menées à bien. Ecoles quasiment toutes récentes, la plus vieille n'a que 30 ans... centre de loisirs neuf, restaurant scolaire neuf, centre aquatique récent, des infrastructures sportives dignes d'une ville de 30 000 habitants, rénovations des quartiers, centre culturel....

Je pourrais évidemment continuer à énumérer toutes les réalisations, mais ce serait trop long, tant il y en a.

Sans parler des projets qui étaient sur le point de démarrer, comme le centre médical, la rénovation du centre-ville, la résidence autonomie, le nouveau quartier rue Dupont...

Durant ce dernier mandat, ce sont 27 millions d'euros investis pour le bien être de notre population, mais aussi dans l'économie locale.

Des projets concrets, utiles, parfois ambitieux, qui ont contribué à moderniser notre commune, à améliorer le cadre de vie et à préparer l'avenir.

En matière de fonctionnement, la liste est aussi longue, repas de cantine à 1 € pour les familles en difficulté, fournitures scolaires gratuites, colonies de vacances, classe de neige, l'action 10 000 départs, des actions de solidarités avec les colis aux demandeurs d'emplois, des allocations aux personnes privées de ressources, école de musique, de danse, toutes nos associations, en plus de leur subventions, sont hébergées à titre gratuit, la ville prenant en charge tous les frais de fonctionnement, sans oublier l'investissement effectué en faveur de notre jeunesse. L'organisation d'une multitude d'activités, comme le savoir nager, le savoir rouler, une programmation culturelle riche.

Toutes nos réalisations, nos actions ont été faites pour aider notre population en matière de pouvoir d'achat et de développement en faveur de tous, jeunes, seniors.

Tout cela en ayant depuis 10 ans baissé le taux de TF de 10%.

Nous vous léguons une municipalité, avec une gestion plus que saine. Excédent de fonctionnement important, une faible dette d'environ 400 € par habitant, une capacité de désendettement d'à peine 1,3 année.

A ce jour le compte de la commune affiche plus de 6 millions d'euros.

D'ailleurs nous vous demandons de réaliser rapidement un audit financier de la commune, qui montrera la qualité de notre gestion au profit des habitants de notre commune.

Mesdames, Messieurs, nous espérons que la démocratie ne s'arrête pas aujourd'hui, elle doit continuer dans le respect, le dialogue et l'engagement citoyen. Nous resterons, pour notre part, des élus, des habitants attentifs, vigilants et impliqués dans la vie de notre commune.

Pour terminer je souhaite pour nos billysiennes et billysiens le meilleur pour les années à venir.

Ils pourront compter sur nous, nous reviendrons dès que possible à la direction de notre belle commune.

Je vous remercie de votre attention et vive Billy-Montigny.

2 – CREATION DE 7 POSTES D'ADJOINTS

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil.

Il est proposé au Conseil Municipal, dans ces conditions, de créer 7 postes d'adjoints au Maire.

Ceux qui sont favorables à cette création sont invités à lever la main.

AVIS FAVORABLES : 23

AVIS DEFAVORABLE : 0

ABSTENTION : 6 avec les pouvoirs

La création de 7 postes d'adjoints au maire est adoptée à la majorité par 23 voix sur 29.

3 – ELECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

ARTICLE L 2122-7-2 : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En vue de procéder au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de la liste d'adjoints, je fais appel aux candidatures ...

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remettra fermé son bulletin de vote.

Pour cette élection, les deux assesseurs sont Madame OLIVIER Séverine et Monsieur MARECHAL Christophe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- A déduire, bulletins blancs ou nuls (ne contenant pas une désignation Suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 14

La liste Lisa DURIEZ-GUICHARD, Geoffrey BEVAN, Cynthia MURTAS, GRISCHKO Benjamin, DE-LOOZE Marie-Noëlle, FLAMENT Ludovic et DARDENNE Jérôme obtenu 23 voix.

La liste Lisa DURIEZ-GUICHARD, Geoffrey BEVAN, Cynthia MURTAS, GRISCHKO Benjamin, DE-LOOZE Marie-Noëlle, FLAMENT Ludovic et DARDENNE Jérôme ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue et sont proclamés adjoints au Maire.

Lisa DURIEZ-GUICHARD : Jeunesse et Affaires Scolaires
Geoffrey BEVAN : Sécurité / Sport
Cynthia MURTAS : Santé / Personnes âgées
GRISCHKO Benjamin : Vie associative, Culture, festivités, Action Sociale et Communication
DE-LOOZE Marie-Noëlle : environnement
FLAMENT Ludovic : Finances / Commerces
DARDENNE Jérôme : Travaux, Urbanisme et Logement.

Intervention de Madame DURIEZ-GUICHARD Lisa.

Monsieur le Maire, Cher Yanis, Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup d'émotion et un profond sens des responsabilités que je prends aujourd'hui la parole en tant que Première Adjointe de notre belle ville de Billy-Montigny.

Monsieur le Maire, je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'accordez en me confiant cette fonction. C'est un honneur, mais surtout un engagement fort que je prends devant vous et devant les habitants.

Cette confiance, je la reçois avec humilité, mais aussi avec détermination car être Première Adjointe, c'est être au service d'un collectif, d'une équipe, et surtout au service des habitants de notre commune.

Avec l'ensemble des adjoints, nous porterons une action municipale cohérente, solidaire et proche du terrain. Notre priorité sera claire : répondre concrètement aux attentes des Billysiens et Billysiennes, améliorer leur cadre de vie, renforcer les services de proximité et accompagner chaque génération.

Nous mènerons une politique fondée sur l'écoute, la transparence et l'efficacité, une politique qui valorise nos associations, soutient nos commerçants, accompagne notre jeunesse et veille à la qualité de vie de nos aînés.

En tant que Première Adjointe, je serai pleinement engagée à vos côtés, Monsieur le Maire, pour coordonner cette action, garantir son dynamisme et sa cohérence, et faire vivre au quotidien les valeurs qui nous rassemblent.

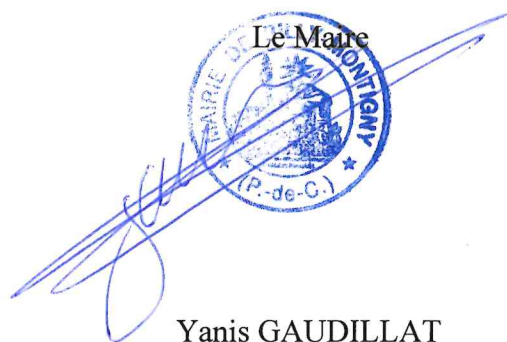
Ensemble, avec sérieux, avec énergie, et avec ambition, nous ferons de Billy-Montigny une ville active, solidaire et tournée vers l'avenir.

4 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL
ET CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu local comme le prévoit l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.* » Monsieur le Maire poursuit en expliquant qu'une copie de cette charte est remise à chaque conseiller municipal (annexe 1), accompagné d'une copie du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » articles L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28 du CGCT. (Annexe 2).

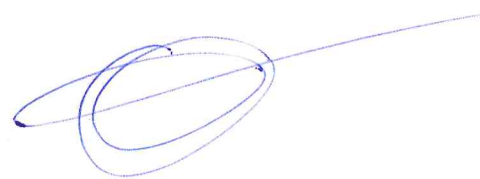
Le Conseil Municipal se clôt à 16h50.

Le Maire



Yanis GAUDILLAT

La secrétaire de séance



Brendy FLAMENT